

Délibération

n° 2026-07

Objet : Autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de plateaux repas froids et chauds et de paniers repas

Séance du : 23 février 2026

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 06 février 2026 **Secrétaire de séance :** Pierre BALLELIO

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	23	0	8	4
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,	X			
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,			X J. ASTRE	
ARCOS Sébastien,	X			
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,			X R. FARNOS	
BALLELIO Pierre,	X			
DECHAMPS Véronique,	X			
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,	X			
GALLET Christian,	X			
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier	X			
PERRUSSEL-BATISSE Josée			X C. DI FOLCO	
TISSOT Philippe	X			
VINCENT Max	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
DUTHEL Gilles	X			
MALOSSE Daniel				X

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent			X G. REVELLIN	
GLÜCK Olivier			X S. SULTZ	
CORSALE Doriane			X M. VINCENT	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				X
BOULARD Valérie			X C. STARON	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			X Z. KHELIFI	
KHELIFI Zémorda	X			
Pascale CHAPOT				X
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme	X			
PACCAUD Mickael	X			
CRUZ Sophie				X

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Nadège NOEL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le 05 mai 2023, le cdg69 notifiait le marché 2023-01-01 « Prestations de Plateaux repas froids et chauds – Paniers Repas » à la société Léa Passion.

Par acte sous seing privé devant Maître Tarik BACHIR, il a été procédé, en date du 31 octobre 2025, à la cession du fonds de commerce, situé Clape Loup 69280 Sainte-Consorte, exploité sous les enseignes et les noms commerciaux « LEA PASSION TRAITEUR », « LEA PASSION » et « LP TRAITEUR » ayant pour activité principal l'activité de traiteur.

La société Gourmets Events a repris à cette date la société Léa Passion et est entièrement subrogée à celle-ci dans ses droits et obligations résultant du marché.

Il résulte de ce transfert, une modification des tarifs initiaux pour ce lot, proposée par le reprenant dont le pourcentage d'augmentation est supérieur à 5%.

Au vu des nouveaux prix du bordereau des prix unitaires, il appartient au conseil d'administration d'autoriser le président à signer ledit avenant n°1 avec le titulaire reprenneur. La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de sa réunion en date du 12 janvier 2026.

Vu le code de la commande publique,

Vu les articles L1414-1 et suivants et L1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion et notamment son article 27, alinéa 3,

Vu l'avis favorable donné par la commission d'appel d'offres en date du 12 janvier 2026

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 avec le nouveau titulaire du marché

Article 2 : d'imputer les dépenses aux chapitres 011 du budget principal et du budget annexe

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 23 février 2026

Le Président,



Philippe LOCATELLI

